****

**CHARTE D’ACCUEIL**

**Accueil de Loisirs – Février 2022**

Afin de garantir un accueil en toute sécurité pour les enfants, cette annexe au règlement intérieur de la structure tient compte de la réglementation appliquée aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en complémentarité avec les protocoles récemment diffusés.

Elle pourra être amenée à évoluer en fonction de nouvelles directives de la Direction Départementale de la jeunesse, des sports de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle.

**À LA MAISON :**

Avant de se diriger vers l’accueil de loisirs, je vérifie la température de mon enfant ainsi que la présence de symptôme éventuel (toux, …).

Le soir, en rentrant, j’effectue la même démarche que le matin. Au mieux, je m’arrange pour changer les vêtements de mon enfant.

**L’ACCUEIL ET LE DÉPART :**

L’accueil sera organisé à différents points en fonction du groupe.

De manière à respecter les gestes barrières durant les temps d’accueil et de départ, en tant que parent je m’assure :

* De protéger mon visage (nez et bouche).
* De rester à l’extérieur de la structure et respecter les marquages.
* De respecter les distances de sécurité (avec les animateurs, parents et autres enfants) et éviter tout contact physique.
* De déposer mon enfant seul(e) si possible (sans présence d’autres membres de la famille).
* De me désinfecter les mains avant de toucher des surfaces de contacts fréquents (poignées de porte, sonnette, …) et après. Du gel hydroalcoolique sera à disposition.

**L’ORGANISATION DE L’ACCUEIL :**

Nous organiserons l’accueil sous forme de 2 ou 3 groupes d’enfants (en fonction du nombre d’inscrits) accompagnés du nombre requis d’animateurs pour chaque groupe. Ces groupes seront répartis dans les locaux de l’accueil. Chacun bénéficiera d’un planning d’activité adapté en fonction des tranches d’âge. Les salles seront aménagées de telle manière à respecter les distances de sécurité.

Afin d’éviter le brassage d’enfants dans les locaux, ces groupes se croiseront uniquement dans les temps de repas et les espaces communs.

Par ailleurs, un nettoyage approfondi sera réalisé par jour.

**LES REPAS :**

Les repas seront pris dans la salle St Vincent du complexe des Triboulottes. Les enfants seront invités à se laver les mains avant et après le repas, ainsi qu’à chaque fois qu’ils sortiront de table, quelle qu’en soit la raison.

Pour les sorties à la journée, un repas tiré du sac devra être fourni par les parents : pensez à équilibrer au mieux le repas de votre enfant et évitez les produits qui ne supportent pas la chaleur.

**LES SORTIES :**

Nous espérons que le protocole en vigueur au début du Centre de Loisirs nous permette d'organiser les sorties en bus. Dans tous les cas, des interventions d’animateurs extérieurs seront programmées.

**CONDUITE A TENIR LORS D’UNE SUSPICION OU D’UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19 :**

En cas de suspicion ou d’un cas avéré de COVID-19, l’enfant est isolé et porte un masque.

Les parents sont alors prévenus et viennent rechercher l’enfant. Celui-ci pourra être de nouveau accueilli dès lors qu’un certificat médical assurant qu’il est en mesure d’être reçu en accueil collectif de mineurs sera présenté à la structure.

Une désinfection des salles et matériel utilisés par le mineur sera ensuite effectuée selon le protocole sanitaire mis en place.

Je soussigné ………………………………………….. responsable légal de l’enfant ……………………… atteste avoir pris connaissance et accepte l’intégralité de cette charte.

Je m’engage, en cas de suspicion de COVID-19, à venir récupérer mon enfant à l’accueil dans les plus brefs délais.

Signature :